



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Zinsser B I N Primaire Masquant Isolant

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Nom et/ou code du produit : Zinsser B I N Primaire Masquant Isolant
Manufacturier : Rust-Oleum Netherlands BV, B.P. 138, NL-4700 AC Roosendaal, Pays-Bas
 SA Martin Mathys, Kolenberg 23, B-3545 Zelem, Belgique
Numéro d'appel d'urgence : Rust-Oleum: (+31)165-593636; Télécopieur:(+31)165-593600
 Martin Mathys: (+32)13-460200; Télécopieur:(+32)13-460201
Utilisation du produit : Peinture. Primaire.

2. Information sur les composants

Substance/préparation : Préparation

Nom chimique*	Numéro de CAS	%	Numéro CE	Classification
Europe				
Alcool éthylique	64-17-5	25 - 50	200-578-6	F; R11
Alcool isopropylique	67-63-0	2.5 - 5	200-661-7	F; R11 Xi; R36 R67
Voir la section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

3. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CEE et ses amendements.

Classification : F; R11
Risques physiques/chimiques : Facilement inflammable.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Premiers secours

- Généralités** : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- Inhalation** : Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Ne rien administrer par voie orale. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Ne pas utiliser de solvants ni de diluants.
- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. NE PAS faire vomir.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction** : Recommandé : mousse antialcool, CO₂, poudres, eau pulvérisée.
 Ne pas utiliser : jet d'eau.
- Recommandations** : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Un appareil respiratoire approprié peut être nécessaire. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas laisser les écoulements provenant du feu atteindre les égouts ou les voies d'eau.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
 oxydes de carbone
 oxyde/oxydes de métal

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Éloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.
- Déversement** : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau. Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

Remarque : voir la section 8 pour les équipements de protection personnelle et la section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Éviter la création de concentrations inflammables ou explosives de vapeur dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle.
- En outre, le produit doit exclusivement être utilisé dans des zones où l'utilisation de flammes nues ou autres sources d'inflammation a été interdite. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable.
- Conserver le récipient bien fermé. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de particules, d'embruns ou de brouillard générés lors de l'application de cette préparation. Éviter l'inhalation de poussière de ponçage.
- Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.
- Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Conforme à la législation sur la santé et la sécurité au travail.
- Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 30°C (86°F). Conserver dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de produits incompatibles et de sources d'incendie.
- Tenir éloigné de : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.
Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Mesures techniques** : Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, on utilisera une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de matières particulaires et de vapeurs de solvants inférieures à la LEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Limites d'exposition professionnelle</u>
Europe	
Ethanol	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2006). Remarques: 1996 Adoption Refers to Appendix A -- Carcinogens. TWA: 1880 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: All forms TWA: 1000 ppm 8 heure(s). Forme: All forms
propan-2-ol	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2006). Remarques: Refers to Appendix A -- Carcinogens. ACGIH 2003 Adoption STEL: 400 ppm 15 minute(s). Forme: All forms TWA: 200 ppm 8 heure(s). Forme: All forms

Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle	: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.
Mesures d'hygiène	: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
Protection respiratoire	: Recommandé: Recommandé : filtre contre les vapeurs organiques (type AX) . En cas de pulvérisation, porter un appareil respiratoire approprié : filtre contre les vapeurs organiques (type AX) et les particules .
Protection des mains	: >8 heures (temps de protection): Recommandé : caoutchouc butyle , caoutchouc fluoré (en aluminium) ou PTFE .
Protection des yeux	: Recommandé: Recommandé : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux .
Protection de la peau	: Recommandé: Porter des survêtements ou une chemise à manches longues.
Contrôle de l'action des agents d'environnement	: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

9. Propriétés physico-chimiques

État physique	: Liquide. [Liquide visqueux.]
Odeur	: Alcoolisée.
Couleur	: Blanc.
Point d'éclair	: Coupe fermée: 17°C (62.6°F). (Setaflash.)
Point d'ébullition	: 78°C (172.4°F)
Limites d'explosivité	: Seuil minimal: 3% Seuil maximal: 19%
Pression de vapeur	: 10 kPa (75 mm Hg) (à 20°C)
Densité de vapeur	: >1 (Air = 1)
Taux d'évaporation (BuAc = 1)	: <1 comparé à Acétate de butyle.
Volatilité %	: 37.64% (p/p)
Teneur en COV p/p	: 448 (g/l).
Solubilité	: Facilement soluble dans les substances suivantes: méthanol. Partiellement soluble dans les substances suivantes: acétone. Très légèrement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude. Insoluble dans les substances suivantes: éther diéthylique et n-octanol.
Densité relative	: 1.24 (Eau = 1)
Viscosité	: Dynamique: >500 cP
pH	: 4.5 [Acide.]

10. Stabilité du produit et réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Produits de décomposition dangereux: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

11. Informations toxicologiques

Il n'existe aucune donnée sur la préparation à proprement parler. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE et classifiée en conséquence quant à ses risques toxicologiques. Voir sections 2 et 15 pour obtenir des détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets nocifs pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et des voies respiratoires ou des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et être à l'origine d'une dermatite de contact non allergique et d'une absorption par la peau. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
éthanol	DL50 Orale	Rat	7060 mg/kg	-
	DL50 Orale	Lapin	6300 mg/kg	-
	DL50 Orale	Souris	3450 mg/kg	-
	Dlmin Orale	Chien	5500 mg/kg	-
	Dlmin Cutané	Lapin	20000 mg/kg	-
	Dlmin Orale	Humain/30 min	1400 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeurs	Souris	39000 mg/m ³	4 heures
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	20000 ppm	10 heures
	CLmin Inhalation Vapeurs	Cochon d'Inde	21900 ppm	24 heures
	propane-2-ol alcool isopropylique	DL50 Cutané	Lapin	12800 mg/kg
DL50 Orale		Lapin	6410 mg/kg	-
DL50 Orale		Rat	5045 mg/kg	-
DL50 Orale		Souris	3600 mg/kg	-
Dlmin Orale		Humain/30 min	3570 mg/kg	-
Dlmin Orale		Chien	1537 mg/kg	-
CL50 Inhalation Vapeurs		Rat	30 mg/L	4 heures
CL50 Inhalation Vapeurs		Rat	16000 ppm	4 heures
CLmin Inhalation Vapeurs		Souris	12800 ppm	3 heures
CLmin Inhalation Vapeurs		Rat	16000 ppm	4 heures

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12. Informations écotoxicologiques

Il n'existe aucune donnée sur la préparation à proprement parler.
Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Espèces	Exposition
éthanol	Intoxication	Aiguë CE50 >100 mg/L	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Intoxication	Aiguë CE50 9,3 mg/L	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Physiology	Aiguë CE50 2 mg/L	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Mortality	Aiguë CL50 13000 mg/L	Poisson - Truite arc-en-ciel (oncorhynchus mykiss) - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 >100 mg/L	Daphnie - Daphnia magna	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 >100 mg/L	Poisson - Pimephales promelas - Pimephales	96 heures

propane-2-ol alcool isopropylique	Behavior	Aiguë CE50 10000 mg/L	promelas Poisson - Pimephales promelas - Pimephales promelas	48 heures
	Mortality	Aiguë CL50 10400 mg/L	Poisson - Pimephales promelas - Pimephales promelas	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 11130 mg/L	Poisson - Pimephales promelas - Pimephales promelas	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 9640 mg/L	Poisson - Pimephales promelas - Pimephales promelas	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 6550 mg/L	Poisson - Pimephales promelas - Pimephales promelas	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 >1400 mg/L	Poisson - Poisson rouge (ide) - Lepomis macrochirus	96 heures

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Informations écotoxicologiques

Biodégradabilité

<i>Nom du produit ou de l'ingrédient</i>	<i>Test</i>	<i>Résultat</i>	<i>Dosage</i>	<i>Inoculum</i>
éthanol	-	97,36 % - Facilement - 20 jours	-	-
	-	67,74 % - Facilement - 5 jours	-	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

<i>Nom du produit ou de l'ingrédient</i>	<i>Demi-vie aquatique</i>	<i>Photolyse</i>	<i>Biodégradabilité</i>
Ethanol	-	-	Facilement
propan-2-ol	-	-	Facilement

Potentiel bioaccumulatif

<i>Nom du produit ou de l'ingrédient</i>	<i>LogP_{ow}</i>	<i>BCF</i>	<i>Potentiel</i>
Ethanol	-0.3	-	faible
propan-2-ol	0.1	-	faible

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.

Catalogue Européen des Déchets : La classification dans le catalogue des déchets Européens de ce produit, quant classé comme déchet est: 08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses. Si ce produit est mélangé avec d'autres déchets, ce code peut ne pas être suffisant. Si mélangé avec d'autres déchets, le code approprié devra être attribué. Pour plus d'information contacter votre autorité locale des déchets.

Déchets Dangereux : Oui.

14. Informations relatives au transport

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant the produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Réglementation internationale concernant le transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	1263	Peinture. (640G) Quantité limitée (éthanol)	3	III		Numéro d'identification du danger 33 Quantité limitée LQ7 Remarques Quantité limitée - ADR/IMDG 3.4.6 Dispositions particulières 640G
Classe IMDG	1263	Peinture. Quantité limitée (éthanol)	3	III		Programmes d'urgence ("EmS") F-E+S-E Remarques (≤ 5 L.) Quantité limitée: L'étiquette n'est pas requise si l'appellation et le NIP sont inscrits sur l'emballage, sauf pour le transport par aéronef.
Classe IATA	1263	Peintures (éthanol)	3	III		Avion-passagers et avion-cargo Limitation de quantité: 60 L Avion-cargo uniquement Limitation de quantité: 220 L Quantités limitées - Avion-passagers Limitation de quantité: 10 L Dispositions particulières: Not available.

GE* : Groupe d'emballage

15. Informations réglementaires

Réglementation de l'Union Européenne : Le produit est classé et étiqueté pour la mise sur le marché conformément à la directive 1999/45/EC comme suit :

Symbole(s) de danger :



Facilement inflammable

Mentions de risque : R11- Facilement inflammable.

Phrases de sécurité : S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S16- Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S23- Ne pas respirer les vapeurs ou aérosols.
S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S51- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S56- Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Inventaire d'Europe : **Inventaire d'Europe:** Indéterminé.

Autres Réglementations CE

Avertissement tactile d'un danger : Oui, applicable.

Code NC : 3208 90 99

16. Autres informations

Classification FIPEC : 1

Texte complet des phrases : R11- Facilement inflammable.

R dont il est question aux R36- Irritant pour les yeux.

sections 2 et 3 - Europe

R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Les renseignements contenus dans cette fiche signalétique sont obligatoires en vertu de la directive 91/155/EEC de l'UE et de ses modifications.

Avis au lecteur

Ceci est un document Internet uniquement destiné pour information. Les données que vous trouverez dans cette copie sont supposées être en conformité avec la législation de l'Union Européenne, mais ni Rust-Oleum ni ses sociétés affiliées ne peuvent garantir leur complète exactitude. Il est possible que quelques données ne soient pas actualisées et que des législations nationales soient d'application en supplément de la législation de l'UE. Les dernières fiches spécifiques et nationales sont disponibles à votre demande auprès de notre service H&S, au n° de fax +31 165 593 600 ou à l'adresse e-mail RPMEUROHAS@RO-M.COM. L'utilisateur est le seul responsable en ce qui concerne la décision finale si un produit spécifique convient ou pas. Chaque produit peut entraîner des risques inconnus. Quoique quelques risques soient décrits dans ce manuel, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques existants. C'est la raison pour laquelle on doit utiliser le produit avec beaucoup de soin.

©Copyright by Rust-Oleum Netherlands B.V. / Martin Mathys N.V.

An **RPM** Company

Version 1 v.3.4.

Page 7 de 7

Date d'édition 9-2-2007.

Imprimé le 9-2-2007.